

3. Les vannes de drainage resteront généralement fermées, devront être ouvertes dès qu'il pleut.
4. La manoeuvre des vannes doit être effectuée avec précision: cela évitera des dégâts.
5. De temps en temps il est bon de procéder à la coupure de l'eau, aux fins de vérifier ou de réparer les installations ou aménagements hydrauliques.
6. Au cours des séances d'irrigation, il faut se préoccuper de vérifier s'il n'y a ni la fuite d'eau ni l'obstruction de canal.

#### D. REMARQUES

1. En raison de la faible capacité du barrage et de la forte évaporation de l'eau, il est impossible de faire deux cultures de riz irriguées par an.
2. Par ailleurs, en saison sèche, il est recommandé de planter la patate douce ou la pomme de terre sur une superficie de dix hectares aussi proche que possible du barrage et d'en faire la récolte avant le mois de mai.

三、排水門經常關閉，降雨時應立即打開排水。

四、水門操作務求穩當，避免激流衝毀溝渠。

五、斷水期應檢查修護各項水利設施。

六、通水期應經常巡視各水路及水門，避免有淤塞及漏水等情形。

#### 丁、其他注意事項

一、水庫蓄水有限，蒸發量高，不可能每年種植兩期水稻。

二、可利用冬季剩餘庫水種植十公頃面積之短期經濟及食用作物，但須選擇靠近水庫之土地，便利灌溉。根據過去之經驗，可種植馬鈴薯及甘藷，唯須於五月初收穫完畢。

## ACCORD COMMERCIAL ENTRE LA REPUBLIQUE DE CHINE ET LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Signé le 13 septembre 1971

Le Gouvernement de la République de Chine et le Gouvernement de la République de Haute-Volta, désireux d'établir et de développer les relations économiques et commerciales directes entre les deux pays sur la base du principe de l'égalité des droits et des avantages mutuels, sont convenus de ce qui suit:

## 中華民國與上伏塔共和國 貿易協定

六十年九月十三日簽字；  
尚待互換批准書。

中華民國政府與上伏塔共和國政府，咸欲基於權利平等與互惠之原則，建立並發展兩國間直接之經濟與商務關係，爰議定下列條款：

## ARTICLE 1

Les Parties Contractantes, soucieuses de favoriser et de faciliter au maximum le développement des échanges de marchandises entre les deux pays, s'accordent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée en toute matière concernant leurs échanges commerciaux.

Toutefois, le traitement de la nation la plus favorisée ne s'étend pas aux avantages, concessions et exemptions que chacune des Parties Contractantes accordera:

- a) aux pays limitrophes pour faciliter le trafic frontalier;
- b) aux pays qui font ou feront parties avec elle d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange.

## ARTICLE 2

Les autorités compétentes des Parties Contractantes délivreront les licences et autres titres d'importation et d'exportation nécessaires pour la réalisation des échanges de marchandises entre les deux pays.

Les autorités compétentes des Parties Contractantes se communiquent mutuellement dans la mesure du possible tous les renseignements utiles.

## ARTICLE 3

Les listes A et B annexées au présent Accord serviront comme référence pour l'exportation de marchandises de la République de Chine vers la République de Haute-Volta et de la République de Haute-Volta vers la République de Chine.

Des modifications affectant les marchandises déjà inscrites sur listes A et B ou l'introduction des marchandises nouvelles, peuvent être effectuées après accord des Parties Contractantes.

## 第一條

締約雙方為促進並儘可能便利兩國間商品交易之發展，對於彼此間之一切貿易，應相互給予最惠國待遇。

但此項最惠國待遇並不包括締約任一方現在或將來因下述情形所給予之利益、特許與豁免：

- 甲、為促進邊界貿易而給予鄰國者；
- 乙、因現在或將來加入關稅同盟、自由貿易區而給予他國者。

## 第二條

締約雙方之主管機關，為實施兩國間之商品交易，應發給所需之進口及出口許可證及其他證件。

締約雙方之主管機關應儘可能相互交換一切有用之情報。

## 第三條

本協定甲乙兩項附表，將作為中華民國向上伏塔共和國及上伏塔共和國向中華民國輸出商品之參考。

甲乙兩項附表所列商品有修正或增添時，得由締約雙方會商決定。

## ARTICLE 4

Chaque Partie Contractante pourra organiser des expositions permanentes ou temporaires de ses produits sur le territoire de l'autre Partie, celle-ci devra accorder, conformément à ses lois et règlements en vigueur, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

## ARTICLE 5

Les Parties Contractantes s'engagent à faciliter la visite mutuelle de leurs experts commerciaux et industriels et de leurs agents de firmes dans le but de mieux connaître les besoins réciproques et les possibilités de livraison.

## ARTICLE 6

Chaque Partie Contractante exonérera des droits de douane et autres droits et taxes relatifs à l'importation, les échantillons et les matériaux publicitaires sans valeur commerciale des marchandises de l'autre Partie Contractante.

Chaque Partie Contractante accordera, selon ses lois et règlements en vigueur, à l'autre Partie l'exemption temporaire des droits de douane et autres droits et taxes perçus à l'importation et à l'exportation des marchandises suivantes, à condition qu'elles ne soient pas vendues:

- a) les produits et marchandises destinés aux foires et expositions;
- b) l'outillage et le matériel nécessaires pour les travaux de montage destinés aux foires et expositions;
- c) les objets destinés aux essais et expérimentations;
- d) l'outillage et le matériel nécessaires pour réparation, amélioration et transformation.

## 第 四 條

締約任一方得在締約彼方領土內舉行永久或暫時性之產品展覽，締約彼方應依其現行法律規章給予一切必需之便利。

## 第 五 條

締約雙方應便利其工商專家及廠商間之相互訪問，俾增進瞭解彼此間之需求及供應之可能性。

## 第 六 條

締約任一方對締約彼方無商業價值之商品樣本及有關宣傳品之進口，應免徵關稅及其他稅捐。

締約任何一方對締約彼方下列物品之進口與出口，應依其現行法律規章准予臨時免徵關稅及其他稅捐，但應以不出售者為限：

- 甲、博覽會或展覽會所需之產品與商品；
- 乙、博覽會或展覽會工程所需之工具與器材。
- 丙、試驗品與實驗品；
- 丁、修理、改良及改造所需之工具及器材。

## ARTICLE 7

Tous les paiements relatifs aux échanges réalisés au titre du présent Accord entre les deux Parties Contractantes s'effectueront en devises convertibles qu'elles peuvent accepter après commun accord, sous réserve de l'observation des lois et des règlements en matière du contrôle des changes qui sont ou seront en vigueur dans chacun des deux pays.

## ARTICLE 8

Après accord des Parties Contractantes, une Commission Mixte pourra être créée; elle se réunira afin de convenir de toutes dispositions en vue d'améliorer les relations économiques et commerciales entre les deux pays.

## ARTICLE 9

Le présent Accord sera approuvé ou ratifié selon la procédure constitutionnelle des Parties Contractantes. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des notifications d'approbation ou des instruments de ratification.

Il sera valable pour une durée d'un an et renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, tant que l'une ou l'autre des Parties Contractantes ne l'aura pas dénoncé par écrit avec préavis de trois mois avant la date d'expiration.

Les dispositions du présent Accord continueront à s'appliquer après son expiration à tous les contrats conclus pendant sa période de validité et réalisés dans le cadre du présent Accord mais qui n'auront pas été entièrement exécutés à sa date d'expiration.

Le présent Accord est fait en deux exemplaires originaux en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi.

Fait à Ouagadougou, le 13 septembre 1971.

## 第七條

締約雙方間依本協定所為之一切交易，均應以雙方同意接受之可兌換之貨幣支付，但不得違背雙方現行或將來可能實施之有關外匯管制之法律規章。

## 第八條

締約雙方得協商設立一混合委員會以便會商為改善兩國間之經濟及商務關係所應採取之一切措施。

## 第九條

本協定應由締約雙方核定或依其憲法程序批准，並自互換核定通知或批准書之日起生效。

本協定有效期間一年。締約任何一方如在協定有效期間屆滿之日前三個月，未以書面通知廢止本協定，則本協定應每次以一年為期，自動展續延展。

本協定有效期間屆滿後，其所規定之事項，對於在本協定有效期間內依本協定所訂立而在本協定有效期間屆滿後尚未完全履行之契約，應仍繼續適用。

本協定以中文及法文各繕二份，兩種文字約本同一作準。

中華民國六十年九月十三日即公曆一九七一年九月十三日於瓦加杜古

Pour le Gouvernement de la République de Chine:

(Signé)

*YANG Hsi-kun*

Vice-Ministre des Affaires Etrangères  
et Envoyé Extraordinaire du Président  
de la République de Chine

Pour le Gouvernement de la République de Haute-Volta:

(Signé)

*GARANGO Tiémoko Marc*

L'Intendant Militaire  
Ministre des Finances et du Commerce

\* \* \*

中華民國政府代表：

楊西崑（簽字）

上伏塔共和國政府代表：

賈朗哥（簽字）

\* \* \*

ANNEXE

LISTE A

Les marchandises chinoises disponibles pour l'exportation vers la République de Haute-Volta:

1. Articles textiles (y compris gaze, tissus et vêtements prêts à porter)
2. Bonneterie et tricotés
3. Machines et outils (y compris engins agricoles, machines à coudre et autres machines etc...)
4. Matériel d'équipement électrique (y compris fils électriques, câbles électriques, moteurs électriques, transformateurs de force, appareils électriques à l'usage domestique, radio etc...)
5. Verres et articles en verre
6. Ciment et articles en ciment
7. Bois et articles en bois
8. Engrais chimiques et pharmaceutiques agricoles
9. Matière plastique, articles en plastique et articles en caoutchouc
10. Thé

附 件

甲 表

中華民國可輸往上伏塔共和國之貨品項目：

1. 紡織品（包括紗、布及成衣）
2. 針織及編織品
3. 機器工具（包括農耕機具、縫紉機、小機器等）
4. 電氣器材（包括電線、電纜、電動機、變壓器、家庭用電氣器具及收音機等）
5. 玻璃及玻璃製品
6. 水泥及水泥製品
7. 木材及木材製品
8. 化學肥料及農藥
9. 塑膠、塑膠製品及橡膠製品
10. 茶葉

11. Nattes de paille
12. Conserves d'alimentation
13. Publications et films impressionnés

\* \* \*

11. 草蓆
12. 罐頭食品
13. 書刊及影片

\* \* \*

## LISTE B

Les marchandises voltaïques disponibles pour l'exportation vers la République de Chine:

1. Coton
2. Graines de coton
3. Sésame
4. Arachides
5. Huile d'arachide
6. Tourteaux d'arachide
7. Amandes et beurre de karité
8. Viande abattue
9. Volaille
10. Cuirs et peaux
11. Produits de l'artisanat
12. Fruits et légumes
13. Publications et films impressionnés.

## 乙 表

上伏塔共和國可輸往中華民國之貨品項目

1. 棉花
  2. 棉花子
  3. 芝麻
  4. 花生
  5. 花生油
  6. 花生油餅
  7. 杏仁及植物脂肪
  8. 肉類
  9. 家禽
  10. 皮革
  11. 手工藝品
  12. 水果及蔬菜
  13. 書刊及影片
-